

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 10 juin 2013/chp

**Préavis municipal No 08/2013 concernant la réfection complète du chemin de la Paix, à
Cossonay**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est à la fin des années 50, parallèlement à la construction de 6 petites villas (chemin de la Paix 3, 5, 7, 9, 11 et 13) que le chemin de la Paix, dans la continuation de la rue Neuve, a été aménagé.

Quelque 60 ans plus tard, son revêtement est fortement dégradé et sa structure est peu résistante, ce qui provoque des déformations de la chaussée. Plutôt que des réparations sectorielles et ponctuelles, la Municipalité souhaite une réfection complète de ce chemin. Il s'agira d'enlever le goudron actuel, refaire l'encaissement, puis poser un enrobé bitumeux et enfin après une année environ, déposer un tapis qui constituera une surface de roulement résistante.

La conduite d'eau potable principale de ce chemin, dont le diamètre est de 100 mm, est en amiante-ciment. Elle a été réalisée en 1972. Pour répondre aux besoins du quartier et aux contraintes hydrauliques liées à l'ensemble du réseau, la Municipalité vous propose de poser une conduite d'eau potable d'un diamètre de 141 mm en polyéthylène. Cette mesure est inscrite dans notre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). De plus, techniquement, elle assure la continuité avec la conduite posée récemment au chemin du Sau. Ladite conduite rejoint le chemin de la Paix, en longeant le nord de la parcelle 474 (cf. préavis municipal No 17/2011, 4^{ème} paragraphe).

Compte tenu de ces travaux, la modernisation de l'éclairage public s'impose. La Municipalité désire placer 5 lampadaires – au lieu de 4 actuellement – équipés de luminaires fonctionnant avec des lampes LED, identiques à ceux du chemin du Sau, posés en 2012.

Aucune intervention ne sera effectuée dans le cadre de ce projet, au niveau du réseau d'égouts. Les bâtiments du chemin de la Paix sont en effet raccordés sur des canalisations EU + EC construites récemment à l'ouest des bâtiments scolaires PAM2 et PAM4 (cf. préavis municipal No 09/2009).

L'étude de ce projet a été confiée au bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier SA de Morges. Selon son devis estimatif, basé sur des prix d'expérience, le coût des travaux est le suivant :

- Réfection de la chaussée	Fr.	90'000.—
- Remplacement de la conduite d'eau	Fr.	145'000.—
- Eclairage public	Fr.	35'000.—
- Signalisation et marquage	Fr.	5'000.—
- Analyse et expertise	Fr.	5'000.—
- Divers génie civil	Fr.	<u>10'000.—</u>
● <u>Total génie civil</u>	Fr.	290'000.—
- Honoraires géomètre et ingénieur civil	Fr.	39'500.—
- Divers et imprévus	Fr.	<u>30'500.—</u>
● <u>Total brut (HT)</u>	Fr.	360'000.—
- TVA 8 %	Fr.	28'800.—
- Arrondi	Fr.	<u>1'200.—</u>
● <u>Total net (TTC)</u>	Fr.	390'000.—

L'examen du plan ci-annexé vous permettra de bien comprendre la nature et l'ampleur des travaux à exécuter.

Il y a lieu de préciser que ces travaux n'engendrent aucun frais d'exploitation supplémentaire à ceux d'aujourd'hui.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au 1^{er} juillet 2013, 18h30, au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis N° 08/2013 concernant la réfection complète du chemin de la Paix à Cossonay,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'autoriser la Municipalité à :
- exécuter la réfection complète du chemin de la Paix, comprenant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose d'un nouvel éclairage public ;
- financer les travaux, devisés à Fr. 390'000.-- TTC par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

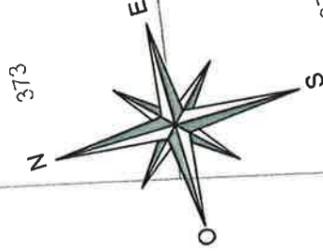
C. Pouly

Annexe : un plan.

Délégué municipal : M. Claude Moinat, Municipal

Situation

éch. 1:500



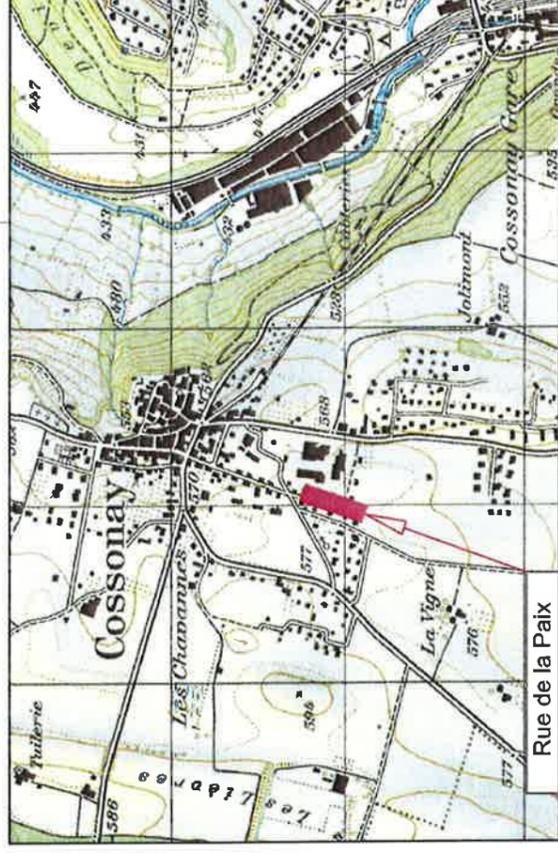

Gérald Chevalier sa
 Bureau d'ingénieurs diplômés sia
 35, rue des Charpentiers
 CP - CH-1110 Morges 1

Tél. +41 / 21 / 804 75 40
 Fax +41 / 21 / 804 75 41
 Ing@chevalliers.ch
 www.chevalliers.ch

Date 07.06.2013
 Dess. ak
 Contr. MJ0
1308

Commune de Cossonay
Rue de la Paix
 Remplacement conduite EP, chaussée et éclairage public

R:1308\AutoCAD\108 - Avant-projet\1308 - 001.dwg



Extrait swisstopo: Swiss Map, © 2009, Office fédéral de topographie.

Légende:

Projet

-  Chaussée à refectionner
-  Tube éclairage public
PE 60/72mm, L = -220mm
-  Luminaire existant à remplacer
-  Conduite eau potable (EP)
PE 100 Ø160/141mm, SDR 17 (S-8) PN 10
-  BH, vanne principale à remplacer
-  Raccord au privé, vanne secondaire
-  Raccord sur réseau existant
-  Grille à remplacer

Coupe A-A

éch. 1:50

